



Introduction au Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)

*Renforcement des compétences des
cadres du MECV*

Ouagadougou, 30 Novembre – 4 Décembre 2009



Analyses préliminaires au développement de MDP A/R

Les mécanismes flexibilités du protocole de Kyoto (KP)

- Le MDP (Mécanisme pour un développement propre) [=CDM (Clean Developing Projects)];
- IET (Bourse du carbone) [=International Emission Trading];
- Mise en Œuvre Conjointe (MOC) [=JI: Joint implementation]



Analyses préliminaires au développement de MDP A/R

Une bourse du carbone est un marché de négociation et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (CO₂, méthane, protoxyde d'azote, ...) , en nombre fixé par des quotas d'émissions fixés par l'autorité publique dans le cadre d'un mécanisme réglementaire (allowances). Un tel marché peut exister à un niveau national, ou international si les droits attribués sont rigoureusement de même nature



Analyses préliminaires au développement de MDP A/R

Mise en Œuvre Conjointe (MOC) est un programme du Protocole de Kyoto qui permet aux pays développés d'atteindre une partie des réductions de gaz à effet de serre qui leur sont requises en finançant des projets qui réduisent les émissions dans d'autres pays industrialisés.

L'opération du mécanisme d'application conjointe est similaire à celle du MDP. Pour obtenir le feu vert pour des projets d'application conjointe, les pays industrialisés doivent satisfaire aux conditions du Protocole de Kyoto d'inventaires exacts de gaz à effet de serre et de registres détaillés des unités de crédits-carbone. Si ces conditions sont réunies, les pays pourraient entreprendre des projets et recevoir des crédits commençant en 2008.



Analyses préliminaires au développement de MDP A/R

Le MDP (Mécanisme pour un développement propre), c'est un des trois mécanismes flexibilités introduit par le KP.

Il a principalement deux objectifs:

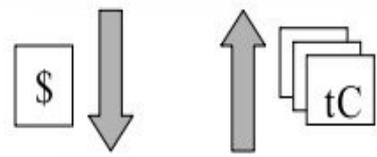
- Aider les pays en développement (POD) à parvenir à un développement durable ;
- Aider les pays industrialisés à réduire l'émission de GES (Gas à Effect de Serre), a moindre coût.



Principes de base du MDP



Pays de l'annexe I



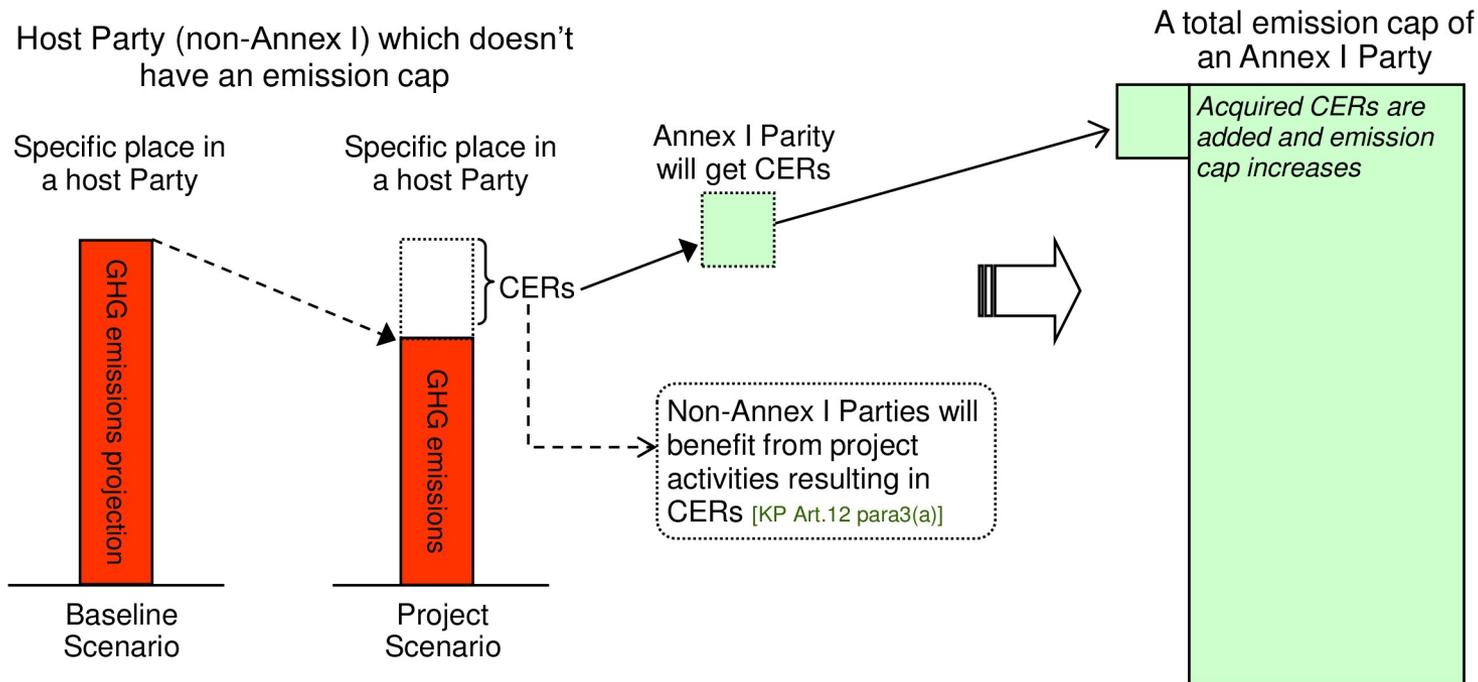
Projets Hors pays de l'annexe I





Analyses préliminaires au développement de MDP A/R

MDP: le fonctionnement





Les Projets Types du MDP

- Projets « énergétiques »

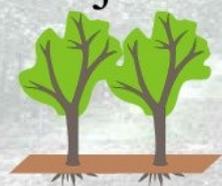


↳ de la consommation de combustible fossile

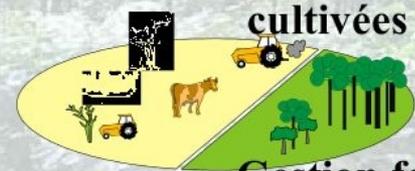


↳ diminution des émissions de GES

- Projets « puits de carbone »



Boisements et reboisements



Gestion des terres cultivées et pâturages

- Projets de « substitution »



Bois énergie



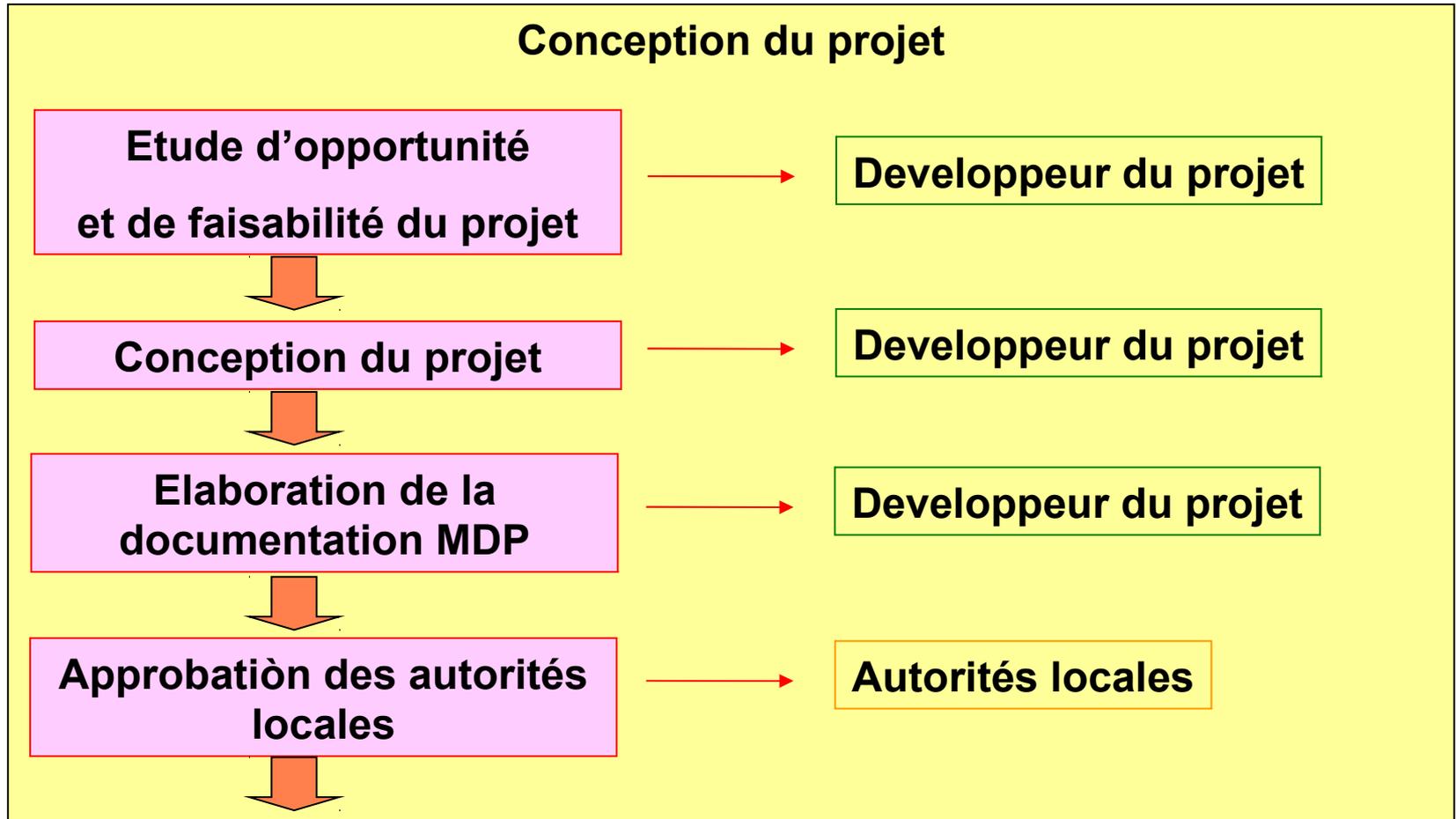
Matériaux de construction



Caoutchouc

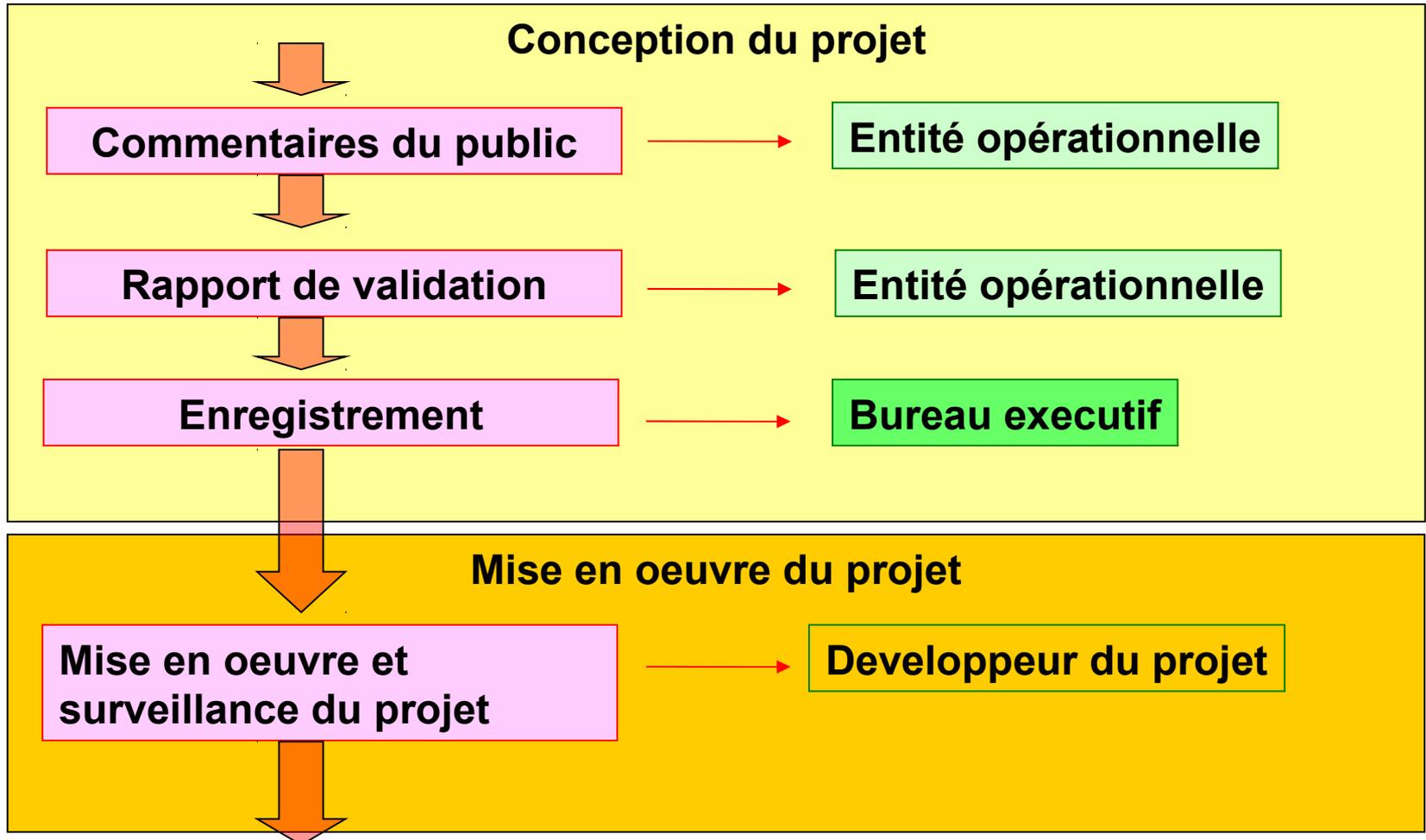


Cycle



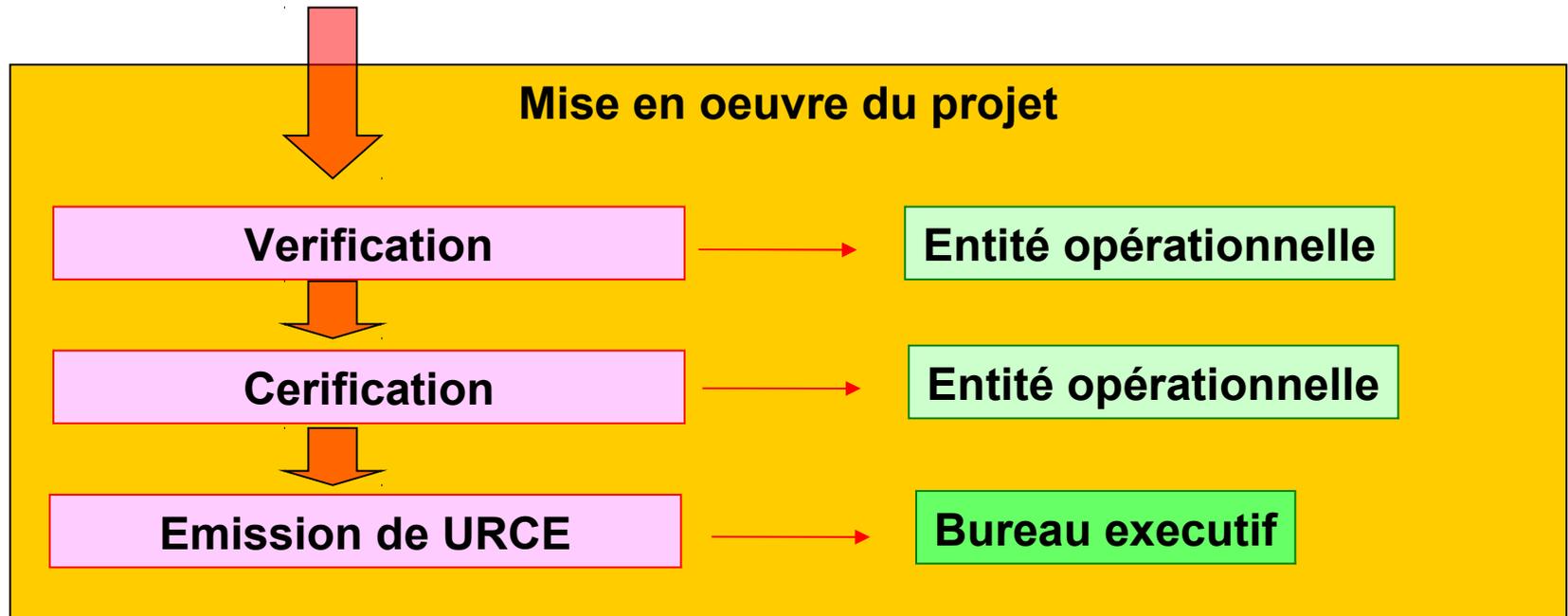


Cycle





Cycle





Les acteurs institutionnels du MDP

EB: Executif Board (Bureau exécutif); a pour rôle de superviser la mise en place du MDP et d'enregistrer les projets MDP.



Les acteurs institutionnels du MDP

L'Autorité Nationale Désignée (AND) : mise en place par le pays hôte, ayant ratifié le Protocole, elle détermine les critères de développement durable propre au pays et contrôle le processus d'approbation du projet.



Les acteurs institutionnels du MDP

Les Entités Opérationnelles Désignées (EOD):
sont responsables de la validation, de la
vérification des projets MDP et de l'information
du public.



Les critères d'éligibilité

- **Ratification du Protocole de Kyoto** par les deux Etats (investisseur et hôte)



Les critères d'éligibilité

- Le projet doit contribuer au **développement durable du pays hôte** : il revient à chaque PED de définir et d'établir ses propres critères de développement durable. Certaines ONG ont développé des outils d'évaluation du développement durable. On peut citer la Matrice du développement Durable présentée par le projet « Sud Sud Nord » ou le « Gold Standard » qui s'en est inspiré supervisé par WWF.



Les critères d'éligibilité

- Le projet doit être approuvé par le pays hôte



Les critères d'éligibilité

- **Additionalité**: Le projet MDP projet est additionnel s'il permet des réductions d'émissions qui n'auraient pas été réalisées sans la création d'une obligation de réduction des émissions



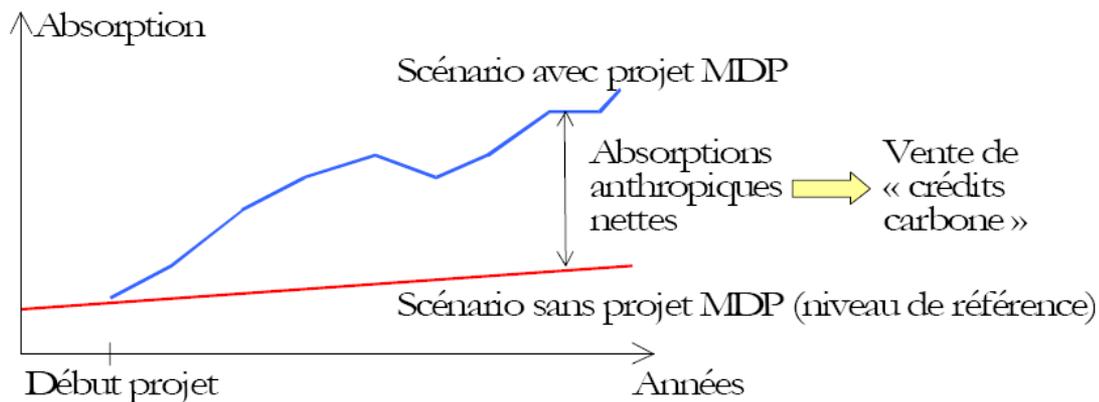
Les critères d'éligibilité

- **Additionalité:**
 - >>> Physique;
 - >>> Economique;



Developper et construire un PDD

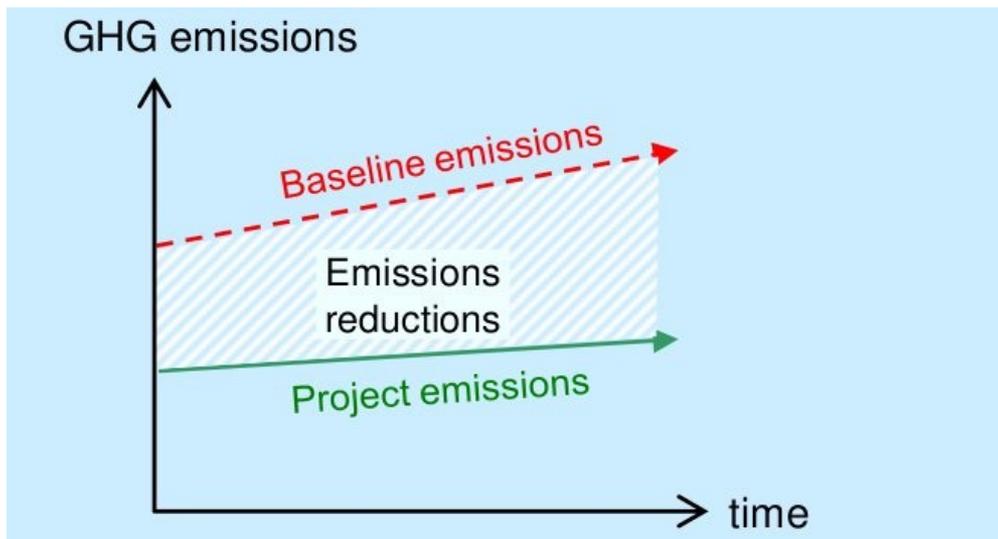
a) Définir un niveau de référence





Developper et construire un PDD

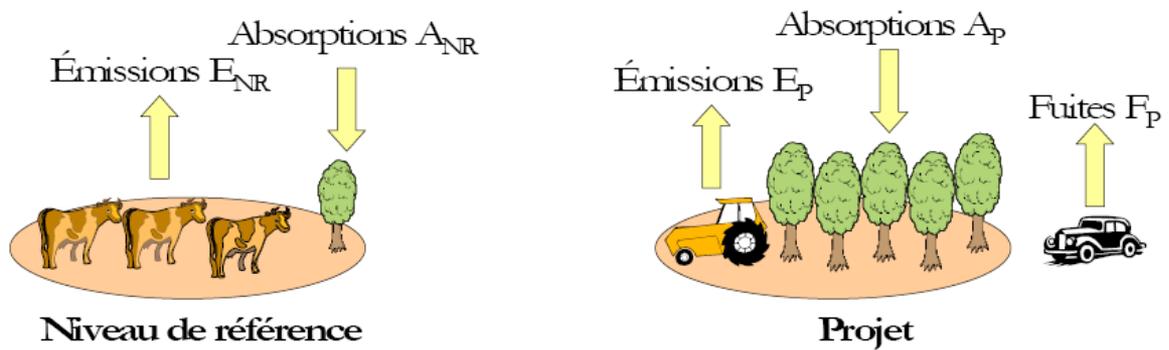
a) Définir un niveau de référence





Developper et construire un PDD

b) Emissions et fuites



Absorptions anthropiques nettes de gaz à effet de serre par les puits

$$= A_P - A_{NR} - E_P - F_P$$

(les émissions supprimées E_{NR} ne comptent pas au bénéfice du projet)

Source: Gardette, Y.-M., Locatelli, B., 2007. Les marchés du carbone forestier. Comment un projet forestier peut-il vendre des crédits carbone? ONF, CIRAD.



Developper et construire un PDD

c) Non permanence (dans le cas de projets A/R)

La non permanence se réfère au fait que le carbone stocké dans une forêt ou une plantation ne l'est pas pour l'éternité. Pour des raisons anthropiques (exploitation, changement d'utilisation du sol) ou naturelles (feux, maladies), la plantation peut disparaître partiellement ou totalement et le carbone peut être libéré dans l'atmosphère. Par conséquent, l'absorption d'une tonne de carbone dans une plantation ne peut être utilisée pour compenser l'émission d'une tonne de carbone par la production d'énergie (Chomitz, 1998). Une notion de temps doit être associée à la quantité de carbone absorbé.



Developper et construire un PDD

d) Méthodologies



Developper et construire un PDD

e) Développement durable

- >>>Conséquences socio-économiques
- >>>Conséquences environnementales



Developper et construire un PDD

Les Etapes

1-conception et formulation du projet

PIN-Note d'information du projet

A/ Participants du Projet

B/ Description du projet

C/ Emissions évitées

D/ Aspects financiers

E/ Contribution au développement durable

F/ Autres informations pertinentes



Developper et construire un PDD

Les Etapes:

2- Approbation du pays hôte



Developper et construire un PDD

Les Etapes:

3- Validation de la conformité du PDD selon les procédures et les méthodologies requises par le bureau exécutif du MDP.



Developper et construire un PDD

Les Etapes:

- 4- Enregistrement Après la validation, le conseil exécutif du MDP procède à l'enregistrement du projet (au plus tard 8 semaines après la réception du rapport de validation)



Developper et construire un PDD

Les Etapes:

5- Surveillance Après la mise en oeuvre



Developper et construire un PDD

Les Etapes:

6- Vérification et certification (par l'EOD)



Developper et construire un PDD

Les Etapes:

7- Délivrance des URCEs Après la réception du rapport de certification



Les projets

Les projets MDP peuvent être des projets d'économie d'énergie, de changement de combustible, d'énergies renouvelables ou des projets de boisement et de reboisement.



Les petit projets

Type I: energie renouvelable avec un maximum de 15 MW (ou equivalent)

Type II: augmenter l'efficience energetique maximale du 45 GW pour année (ou equivalente)

Type III: reduction des emission maximale de 60 kt de CO² aou equivalent



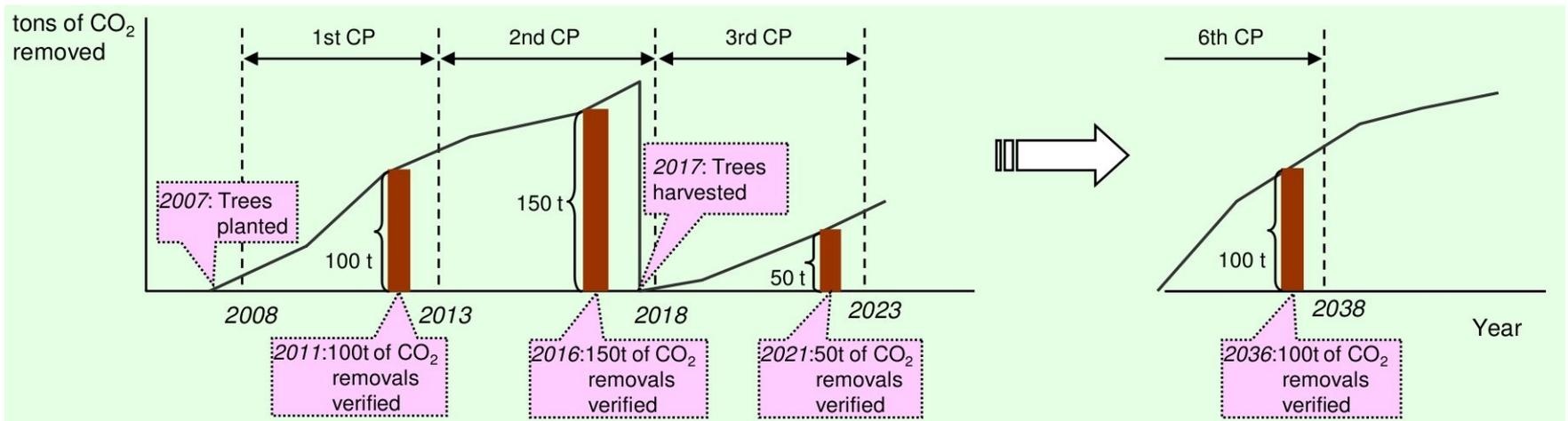
Augmenter la capacité d'absorption de CO²
a travers projets d'A/R
(Afforestation/Reforestation)

Caractéristique principale:

Non permanence



Les projets AMD A/R



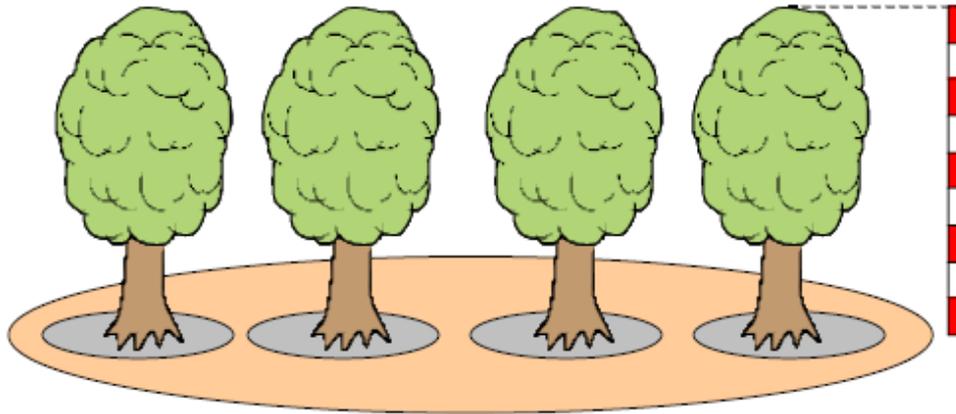


Les projets AMD A/R

- Démontrer que la zone désignée pour le projet ne répond pas à la définition de forêt désignée par le pays hôte
- Démontrer qu'il s'agit d'un projet de A/R



Definition de forêt



Couverture minimale par les houppiers (entre 10 et 30%)



Surface minimale de la forêt (entre 0,05 ha et 1 ha)



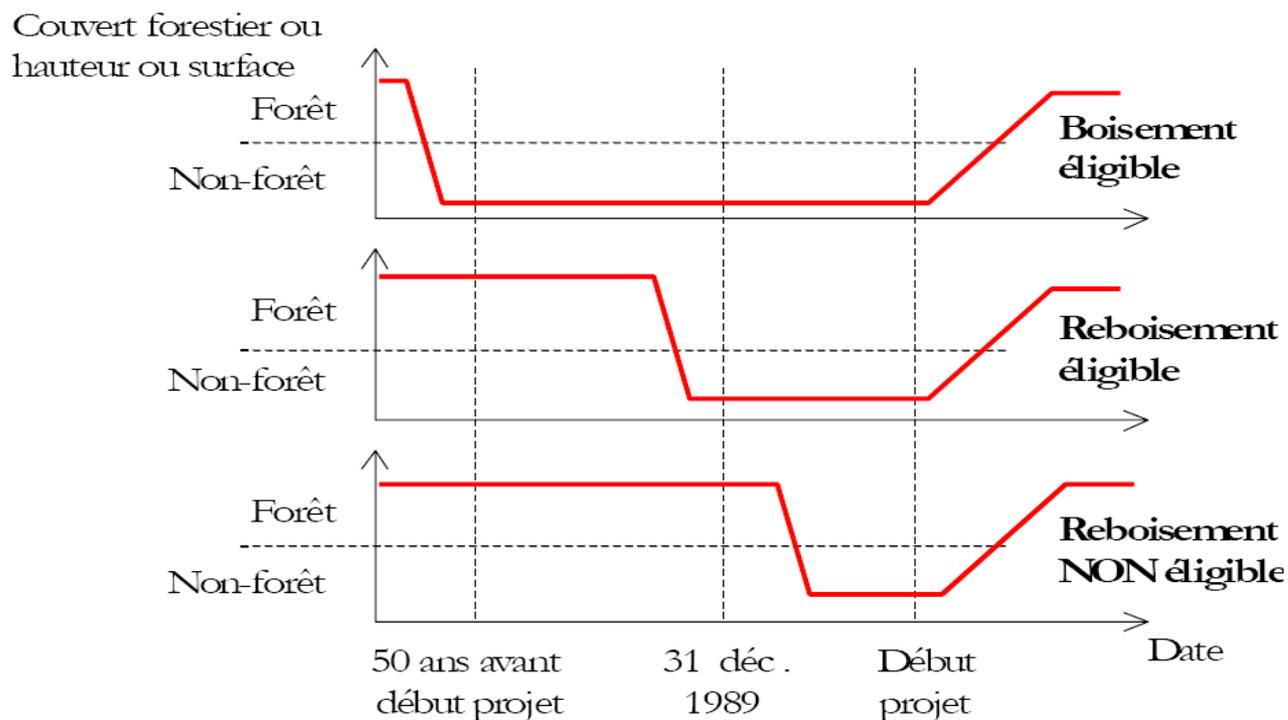
Hauteur minimale des arbres à maturité (entre 2 et 5 mètres)

Source: Gardette, Y.-M., Locatelli, B., 2007. Les marchés du carbone forestier. Comment un projet forestier peut-il vendre des crédits carbone? ONF, CIRAD.



Boisement et reboisement

-Démontrer qu'il s'agit d'un projet de A/R



Source: Gardette, Y.-M., Locatelli, B., 2007. Les marchés du carbone forestier. Comment un projet forestier peut-il vendre des crédits carbone? ONF, CIRAD.



Definition de forêt

La forêt est une zone minimale de 0.05-1.0 hectares avec plus de 10-30% d'arbres pouvant atteindre une hauteur minimum de 2 à 4 mètres a maturité *in situ*.

Une forêt peut consister soit de formations forestières rapprochées dans lesquelles les arbres de différentes étage et lesous-bois couvrent une proportion importante du sol ou d'une forêt ouverte



Definition de forêt

Les zones naturellement boisées couvertes de jeune arbres et toutes les plantations dont les sommets ont encore à atteindre une densité de 10-30% ou une hauteur des arbres de 2 à 5 mètres, sont répertoriées sous le terme de forêt, ainsi que les zones temporairement non répertoriées sous ce terme suite à causes naturelles ou à une intervention humaine telle que la mise en culture, dont on attend la régénération.



Boisement

- **Boisement**: c'est la conversion anthropique directe en terres forestières de terres qui n'avaient pas porté de forêts pendant au moins 50 ans par plantation, encemencement et/ou promotion par l'homme d'un encemencement naturel

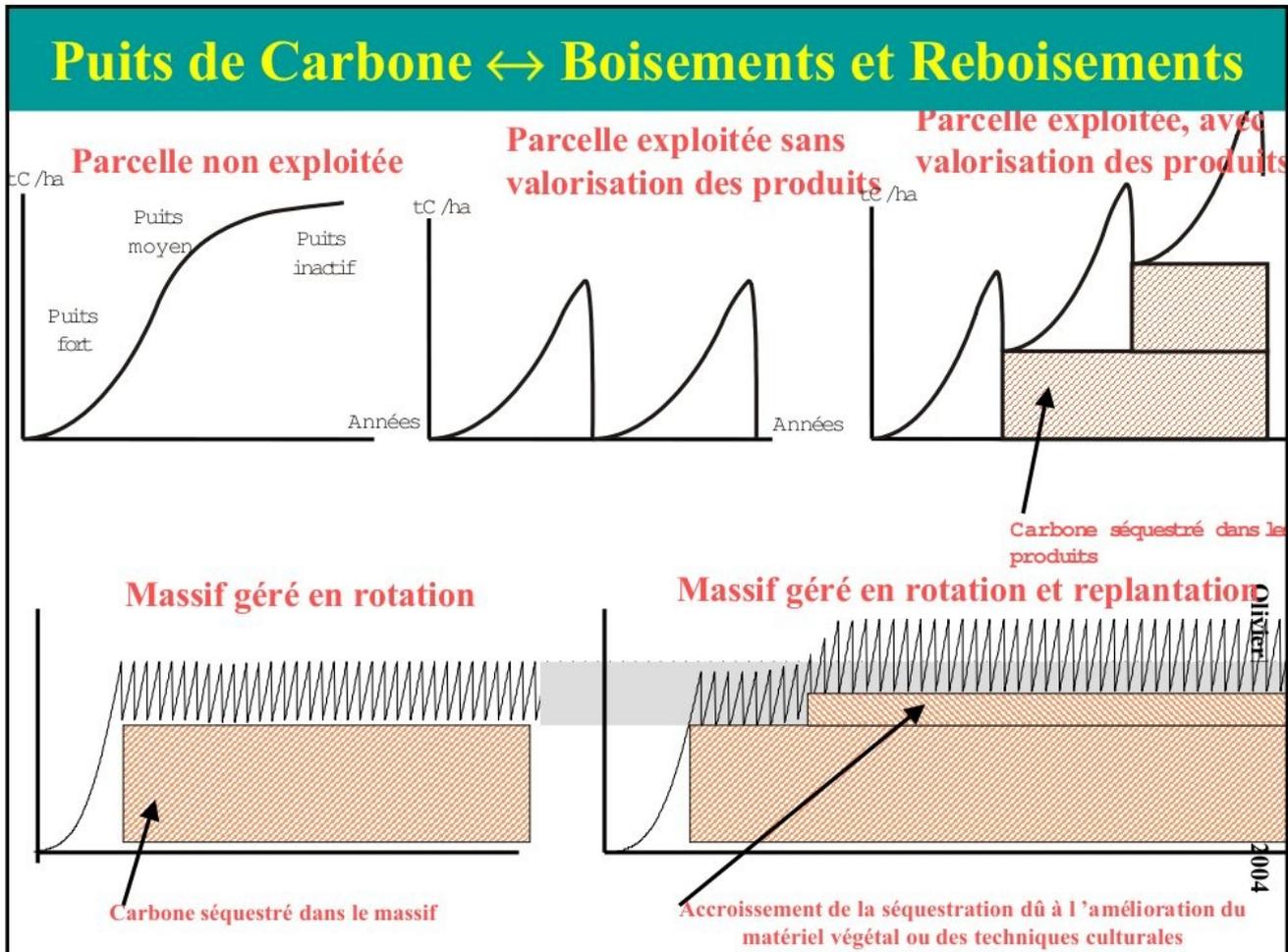


Reboisement

- Reboisement: c'est la conversion anthropique directe de terres non forestières en terres forestières par plantation encemencement et/ou promotion par l'homme d'un encemencement naturel sur des terrains qui avaient précédemment porté des forets mais qui ont été convertis en terres non foestières



Les puits de carbone

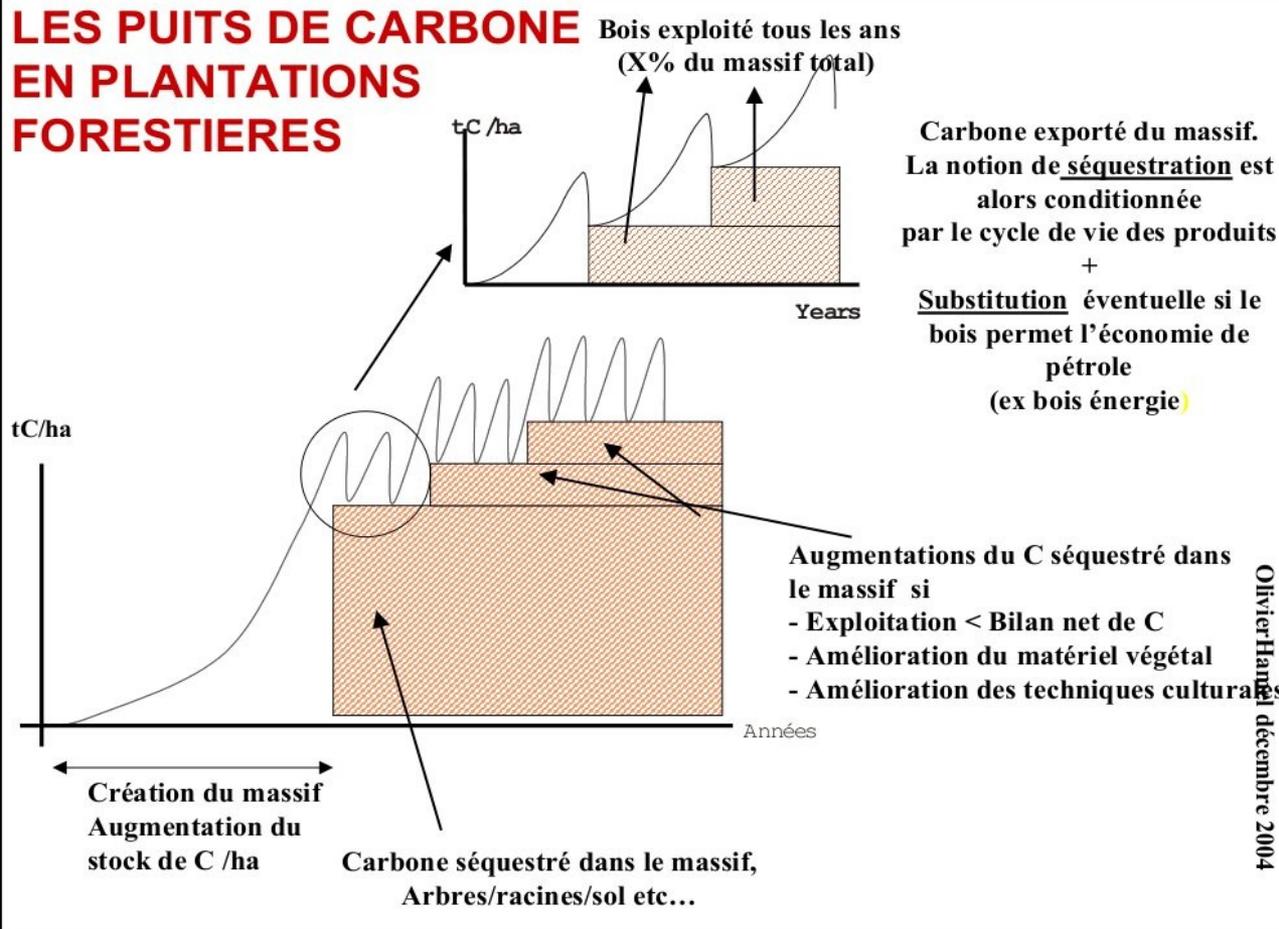


Source: Hamel, O.



Les puits de carbone

LES PUIITS DE CARBONE EN PLANTATIONS FORESTIERES



Olivier Hamel décembre 2004



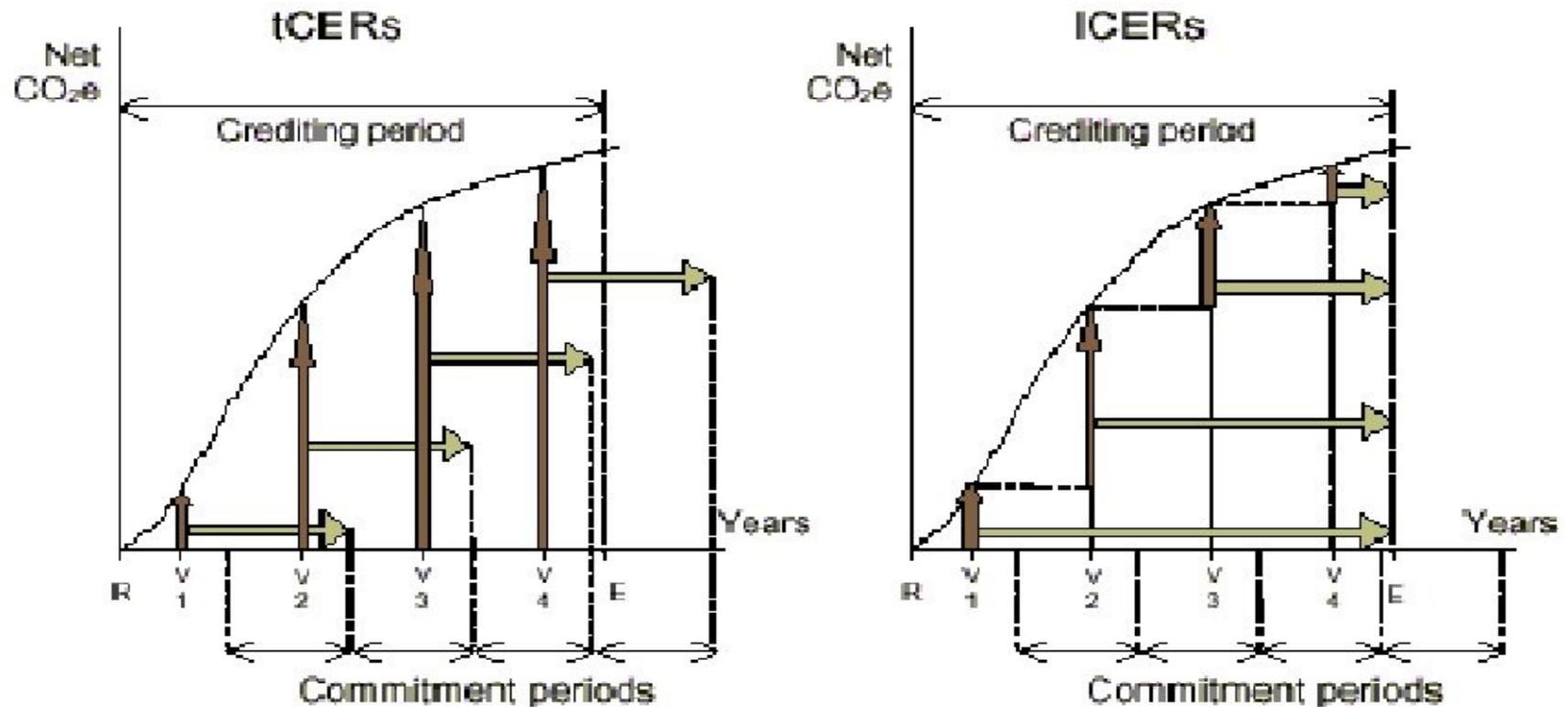
URCE (CERs en anglais)

→ URCE temporaire (URCE-T) qui désigne une URCE délivrée pour une activité de B ou R, dont la validité expire à la fin de la période d'engagement suivant celle au cours de laquelle elle a été délivrée

→ URCE de longue durée (URCE-LD) qui désigne une URCE délivrée pour une activité de B ou de R dont la validité expire à la fin de la période de comptabilisation pour laquelle elle a été délivrée



URCE (CERs en anglais)



R: Project Registration; Vx: Project Verifications; E = CDM Project End.

↑: Quantity of tCERs or iCERs

→: Lifetime of tCERs or iCERs



Conclusion

Que faut il pour garantir le développement de la première phase du MDP?

- La choix des sites;
- Definition de forêt dan le pays;
- Situation des forets (presence/absence);
- Etude de l'impat social du projet.